

Paul Painlevé et la paix (1919-1933)¹

« Il est aujourd'hui une question qui domine toutes les autres : celle de l'ordre international et de la paix. Comment en effet un peuple pourrait-il développer les ressources de son sol et de son génie, ses arts et ses métiers, comment organiserait-il ses moyens de production et d'échange sur l'échelle grandiose qu'exige la vie moderne, si sa sécurité est constamment menacée, s'il demeure sous le coup d'une puissance destructrice, capable demain de tout ravager² ? »

Ainsi s'exprimait Paul Painlevé, alors président de la Chambre des députés, lors d'une conférence sur la Société des Nations, organisée dans le grand amphithéâtre des *Arts et Métiers*, le 8 février 1925. Ces propos valent d'être cités, parce qu'ils nous montrent que l'homme de science et l'homme d'État sont indissociables chez Painlevé, et que la question de la paix constitue, chez celui qui fut l'un des acteurs de premier plan de la Grande Guerre, une préoccupation essentielle, au point d'en faire le but déclaré de son action politique :

« Si je n'avais pas la conviction de collaborer, dans la mesure modeste de mes forces, à l'œuvre de la Paix, je ne resterais pas une minute de plus dans la politique³. »

En quoi cette profession de foi, qui date de 1928, correspond-elle effectivement à la réalité de l'action menée durant l'entre-deux-guerres par Paul Painlevé, dont le parcours politique est notamment marqué par un long passage au ministère de la Guerre (1925-1929) ? Appartenant en outre une famille politique dont la culture est largement imprégnée de « l'esprit de Genève », et au sein de laquelle il n'y a pas forcément grande originalité à parler de paix, quelle est vraiment la valeur de son engagement au service de la paix ? Ses qualités d'intellectuel et de scientifique ont-elles de surcroît donné à cet engagement une dimension particulière ?

¹ Communication présentée le 22 mai 2003 dans le cadre de la journée d'étude organisée au Musée des Arts et Métiers sur « Paul Painlevé, un savant en politique ».

² Archives nationales – Paris (ci-après AN), 313 AP 7, introduction de Paul Painlevé à la conférence sur la Société des Nations faite le 8 février 1925 dans le grand amphithéâtre des Arts et métiers par Joseph Paul-Boncour.

³ AN, 313 AP 7, Paul PAINLEVE, « Dix ans après l'armistice », *Nord und Süd*, 31 octobre 1928.

C'est à ces questions que notre brève étude s'efforcera de répondre – en s'appuyant principalement sur l'analyse des discours et articles de Paul Painlevé conservés aux Archives nationales. À une approche chronologique, nous avons délibérément choisi une analyse thématique qui nous semblait plus capable de rendre compte des rapports de Painlevé avec la paix.

Nous distinguerons ainsi trois grands axes dans la réflexion et l'action menées par Painlevé au service de la paix : tout d'abord, sa volonté de rapprochement et réconciliation avec l'Allemagne ; puis la confiance sincère mais réaliste qu'il place dans l'œuvre de la Société des Nations ; et enfin, son soutien aux tentatives de rapprochement des peuples européens, en particulier dans le domaine intellectuel.

I. La nécessité du rapprochement franco-allemand

A. L'épineux problème des réparations

Au lendemain de la guerre, pour Paul Painlevé, comme pour l'opinion française, le problème de la paix est dominé par la difficulté des relations franco-allemandes, qui achoppent principalement sur la douloureuse question des réparations. Comme l'écrit un historien contemporain, « l'Allemagne ne voit dans les exigences françaises que cupidité et volonté de destruction ; la France, dans l'attitude allemande, ne voit que cynisme et mauvaise foi⁴ ».

Painlevé estime ces réparations « justes » et « nécessaires » et se refuse à en remettre en cause le principe : il faut que « l'Allemagne répare, il faut qu'elle contribue à relever nos ruines exactement comme si ces ruines avaient été faites sur son sol. C'est pour la France, une question de vie ou de mort⁵ ». En revanche, il critique vigoureusement la manière par laquelle le Bloc national a cherché à faire payer l'ancienne ennemie, jouant ainsi pleinement son rôle d'opposant au gouvernement, de chef de la *Ligue de la République* qui prépare le

4 S. JEANNESSON, *Poincaré, la France et la Ruhr (1922-1924)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1998, p. 27.

5. AN, 313 AP 6, discours de Paul Painlevé prononcé au cours du banquet du Roucas Blanc, début 1921.

regroupement des forces de gauche et se doit de dessiner les contours d'une nouvelle « politique républicaine ». Le Bloc national est ainsi accusé d'avoir mené sur la question des réparations une « politique démagogique et verbale⁶ », « égoïste et puérole⁷ » dont le bilan est extrêmement négatif, car elle a non seulement développé outre-Rhin la haine de la France, mais aussi considérablement affaibli la jeune démocratie allemande et fait de « la grande industrie [...] une féodalité dominatrice sans aucun contrepoids⁸ ». Car comme chez un Édouard Herriot⁹, il y a dans l'esprit de Painlevé la très nette conviction de l'existence de deux Allemagne : l'Allemagne impérialiste des *Junkers*, des militaires de 1914 et de l'industrie lourde, et la bonne Allemagne des républicains et des démocrates, qu'il faut encourager.

L'intervention dans la Ruhr est donc jugée de ce point de vue tout aussi négativement, faisant prendre le risque « de souder ensemble, de l'autre côté du Rhin, la population ouvrière et les grands féodaux de l'industrie, ses oppresseurs. [...] La fermeté n'a nul besoin de s'accompagner d'un cliquetis de sabre. Voilà le conseil qu'en présence du fait accompli et en voulant entraver en rien l'action gouvernementale nous avons entendu donner par notre abstention¹⁰ ».

Mais, bien que sur le moment Painlevé se garde de mettre en danger le gouvernement Poincaré par une critique trop virulente, dix mois plus tard, il dresse un bilan sévère de l'opération de la Ruhr, estimant qu'elle a été « déficitaire pour nous, ruineuse pour notre débiteur. Mais cela était fatal ; il fallait un singulier aveuglement pour ne point le prévoir¹¹ ».

6. AN, 313 AP 6, « M. Painlevé à Bordeaux », 15 octobre 1922.

7. AN, 313 AP 6, Discours Paul Painlevé prononcé au cours du banquet du Roucas Blanc, art. cit.

8. AN, 313 AP 6, « M. Painlevé à Bordeaux », 15 octobre 1922, art. cit.

9. J. BARIETY, *Les relations franco-allemandes après la Première Guerre mondiale*, Paris, Pédone, 1977, p. 132.

10. « M. Painlevé au Quartier Latin », *Ere nouvelle*, 15 janvier 1923, p. 2.

11. AN, 313 AP 6, « Manifestation des Républicains du Vaucluse », Carpentras, 7 octobre 1923.

Painlevé prétend donc qu'« au lendemain de la victoire une autre politique eût été pour notre pays plus fructueuse et plus sûre¹² » : alors que le traité de Versailles « promettait un total chimérique de réparations »¹³, il aurait fallu dès l'armistice étudier sérieusement les possibilités de paiement de l'Allemagne, plutôt que « de paraître constamment céder à la contrainte d'autrui ». La France aurait dû proposer d'elle-même « et en temps utiles les ajustements inévitables¹⁴ », ce qui aurait été moins coûteux pour elle et lui aurait permis de préserver ses rapports avec ses alliés. La solution aurait donc consisté pour Painlevé à mettre en place avec l'Allemagne « une collaboration imposée, réglée par un traité, mais qui peu à peu se fonde dans l'activité normale du pays vaincu¹⁵ » : la France aurait pu ainsi utiliser les matériaux et la main-d'œuvre allemande pour la reconstruction de ses régions dévastées, prélever une partie des actions des grandes entreprises allemandes et fixer définitivement le montant des réparations en vue « d'un grand emprunt international¹⁶ ».

B. Les accords de Locarno

La victoire du Cartel des gauches en 1924 permet enfin de tenter cette autre politique vis-à-vis de l'Allemagne que réclamait Painlevé. Ce dernier, qui va occuper successivement durant cette période le siège de président de l'Assemblée nationale, puis le poste de président du Conseil, réitère sa conviction qu'il n'y aura pas de « paix stable en Europe, [...] tant qu'on aura le sentiment que, pour des prétextes quelconques, les deux grands peuples que sépare le Rhin sont prêts à se ruer l'un sur l'autre¹⁷ ».

12. *Id.*

13. *Id.*

14. *Id.*

15. P. PAINLEVE, « La politique du parti républicain », discours prononcé en Avignon le 16 octobre 1921, reproduit dans P. PAINLEVE, *Paroles et écrits*, Paris, Les éditions Rieder, 2e édition, 1936, p. 296.

16. AN, 313 AP 6, « M. Painlevé à Bordeaux », 15 octobre 1922, *art. cit.*

17. AN, 313 AP 7, discours de Paul Painlevé prononcé au cours du Banquet de l'Hôtel de ville de Strasbourg, 10 septembre 1925.

La réconciliation franco-allemande est donc « la pierre angulaire de la réconciliation européenne¹⁸ », mais il ne la juge possible que « si les deux peuples [...] peuvent abolir les défiances tenaces et croire mutuellement à leur sincérité¹⁹ ». L'homme auquel Painlevé confie cette rude tâche n'est autre qu'Aristide Briand, qui devient à partir de cette époque l'inamovible ministre des Affaires étrangères et qui va bientôt emprunter avec son collègue d'outre-Rhin, Gustav Stresemann, le chemin de la réconciliation franco-allemande.

Cette politique de rapprochement avec l'Allemagne connaît un développement spectaculaire en octobre 1925 avec la signature des fameux accords de Locarno, par lesquels l'Allemagne reconnaît librement ses nouvelles frontières avec la France et la Belgique. Ces accords signés par Painlevé sont pour lui un grand motif de satisfaction et de fierté, « un des grands moments d'une vie déjà longue²⁰ », dont il ne manquera jamais de rappeler le souvenir dans de nombreux articles, considérant que ce pacte portant sur la région du Rhin, « maintes fois ensanglantée par le choc meurtrier de deux grands peuples civilisateurs²¹ » est « la plus audacieuse tentative de paix réelle qui ait été osée depuis l'armistice²² ».

C. Poursuivre la politique de Locarno

Jusqu'à sa mort, Painlevé continue courageusement de se faire l'artisan déterminé de la réconciliation franco-allemande, n'hésitant pas au besoin à diffuser son message dans la presse d'outre-Rhin, réaffirmant à l'occasion sa conviction que le destin des deux voisins, « s'ils ne veulent pas mourir, est de collaborer²³ » et appelant donc à « développer la politique de Locarno, à multiplier les accords entre la France et l'Allemagne sur le terrain intellectuel et le terrain économique, artistique et politique²⁴ ».

18. AN, 313 AP 7, Discours prononcé par Paul Painlevé à Nîmes le 3 octobre 1925.

19. *Id.*

20. AN, 313 AP 14, P. PAINLEVE, « Dix ans après l'armistice », *Nord und Süd*, 31 octobre 1928.

21. AN, 313 AP 7, Discours prononcé par Paul Painlevé à Nîmes le 3 octobre 1925.

22. *Id.*

23. AN, 313 AP 7, article paru dans la *Rheinisch-Westfälische Zeitung* (Essen) le 28 octobre 1927.

24. *Id.*

Lors de la campagne électorale de 1928, il ne cesse de marteler une nouvelle fois la nécessité du rapprochement franco-allemand qu'il considère comme la « pierre angulaire de la reconstruction européenne²⁵ » et d'afficher sa volonté de « poursuivre quels que soient les obstacles la politique de Locarno²⁶ ». Car au fil des mois, Painlevé prend conscience de la difficulté de conduire plus avant cette politique, observant avec une certaine inquiétude l'évolution intérieure de l'Allemagne. En 1930, il met ainsi en garde l'Allemagne, avec des paroles qui résonnent d'une troublante vérité aujourd'hui que l'on connaît le destin de l'Allemagne et de l'Europe dans les années trente :

« Si elle prend la mauvaise route, ce sera un grand malheur à coup sûr pour l'Europe. Mais ce sera surtout un désastre pour elle-même, qui sombrera dans un chaos de souffrances et de misères. Elle aura choisi le chemin qui la mène à l'abîme²⁷. »

Sentant monter le danger, Painlevé appelle donc en 1932, à la veille de la conférence de Lausanne qui doit examiner le problème des réparations et de la créance allemande, au « plus large esprit de concession²⁸ » dans l'application des droits de la France et estime que la meilleure solution serait « sous une forme ou sous une autre, la liquidation générale de toutes les dettes de guerre tant européenne qu'américaine, tel un coup d'éponge universel²⁹ », largement compensée par un rétablissement normal des échanges.

Si les rapports franco-allemand préoccupent donc particulièrement Painlevé tout au long de notre période, il sait aussi que la paix se construit désormais sur un plan multilatéral et il place ses espoirs dans la jeune Société des Nations née au lendemain du conflit.

25. P. PAINLEVE, Discours prononcé à Thoiry le 18 mars 1928, reproduit dans *Paroles et écrits, op. cit.*, p. 374.

26. AN, 313 AP 7, « Appel aux électeurs », 1er avril 1928.

27. AN, 313 AP 7, P. PAINLEVE, « Les deux routes », *Le Matin*, 9 octobre 1930.

28. AN, 313 AP 8, Discours de Paul Painlevé prononcé à Rouen le 29 mai 1932.

29. *Id.*

II. Soutien réaliste à la Société des Nations

A. Confiance dans la Société des Nations

Prenant ses fonctions de président de l'Assemblée nationale, en juin 1924, Painlevé affirme d'emblée devant les députés français sa « confiance dans l'avenir de la Société des Nations³⁰ ». Et tout au long de notre période, il se déclare un « partisan résolu de la Société des Nations³¹ » et affiche un certain optimisme, prétendant « n'avoir jamais désespéré d'elle³² ».

Certes « la Société est encore loin de l'idéal qu'avait rêvé Léon Bourgeois³³ », mais il considère, en 1925, que la « frêle ligue » de 1920 est loin d'avoir démérité, et qu'au contraire, elle a bien « résisté, elle est devenue vivace, elle a fait face à de redoutables difficultés. [...] Chacun de ses succès lui a permis d'oser davantage le lendemain, a accru son prestige sur les foules³⁴ ».

Et quand il songe aux millions de jeunes hommes qui ont succombé durant la guerre et dont le sacrifice a ouvert la possibilité de construire la paix « solidement sur le droit³⁵ », il se sent résolu à poursuivre cet effort : « rien ne nous arrêtera, rien ne nous rebutera³⁶ », déclare-t-il, tellement il a le sentiment que le pacte de la SDN traduit « la volonté profonde des peuples et avant tout des combattants³⁷ ».

Cette prise de position n'a certes rien d'étonnant, car on sait à quel point « l'esprit de Genève » est dans l'entre-deux-guerres l'apanage des hommes politiques du centre-gauche et

30. Allocution prononcée par Paul Painlevé à la chambre des députés, séance du 4 juin 1924, reproduite dans *Paroles et écrits, op. cit.*, p. 317.

31. AN, 313 AP 7, Discours prononcé par Paul Painlevé à Thoiry le 18 mars 1928.

32. AN, 313 AP 7, P. PAINLEVE, « Dix ans après l'armistice », *art. cit.*

33. AN, 313 AP 7, Discours prononcé par Paul Painlevé au nom du gouvernement lors des funérailles de Léon Bourgeois le 2 octobre 1925.

34. AN, 313 AP 7, Discours prononcé par Paul Painlevé à Genève, le 7 septembre 1925, lors de la première séance de la sixième assemblée de la Société des Nations, *Journal officiel de la République française (ci-après JORF)*, 17 septembre 1925, p. 9069.

35. *Ibid.*, p. 9072.

36. *Id.*

37. *Ibid.*, p. 9070.

combien la victoire du Cartel des gauches aux élections de 1924 marque le début de l'âge d'or de l'organisation genevoise. En ce sens, Painlevé, républicain-socialiste, se montre sur la question de la SDN très proche des vues des radicaux et particulièrement d'Édouard Herriot³⁸. Mais Painlevé ne s'illustre cependant pas par un militantisme actif au sein du mouvement français de soutien à la Société des Nations, même s'il figure, dès sa création en novembre 1918³⁹, au nombre des membres du conseil de l'*Association française pour la Société des Nations*. Mais il s'agit là d'une adhésion assez formelle, qui pour n'en être pas moins sincère se limite cependant à une activité assez superficielle : il est certes présent lors des certaines manifestations publiques de l'association, mais il ne participe pas concrètement à la vie du mouvement, il est vrai prise en charge par une personnalité très proche de lui, le mathématicien et député Émile Borel. Et dès la victoire du Cartel des Gauches, l'adhésion de Painlevé se transforme en présidence d'honneur de l'*Association*.

B. Une nécessité d'amélioration

Devenu président du Conseil, en avril 1925, Painlevé affiche naturellement sa volonté de « développer l'œuvre, l'autorité, les organisations de la Société des Nations, [de] lui assurer l'adhésion de tous les États et [de] préparer le réconciliation de l'Europe sans laquelle notre civilisation risque de succomber⁴⁰ ».

Le nouveau chef du gouvernement arrive cependant au pouvoir dans un contexte difficile pour l'organisme genevois, car si l'année précédente a vu triompher le Protocole pour le règlement pacifique des différends internationaux, « si généreusement et si logiquement agencé par

38. Pour de plus amples développements, voir S. BERSTEIN, « Le milieu genevois dans la France de l'entre-deux-guerres », in *Les internationales et le problème de la guerre au XX^e siècle*, Collection de l'École française de Rome n°95, Université de Milan, Ecole Française de Rome, 1987, p. 321-335.

39. Association française pour la Société des Nations, *Appel-programme, Statuts et composition du Conseil et du Bureau*, 1918.

40. AN, 313 AP 7, Déclaration ministérielle de Paul Painlevé, Président du Conseil, ministre de la Guerre, 20 avril 1925.

Édouard Herriot⁴¹ » et adopté à l'unanimité des cinquante-quatre premiers délégués de l'Assemblée de la Société des Nations, il a fallu déchanter quelques mois plus tard, lorsque les Anglais ont refusé de le ratifier.

Painlevé entend néanmoins faire la démonstration éclatante de son espoir en la SDN et à l'instar de son prédécesseur, Édouard Herriot, il se rend à Genève, en septembre 1925, pour la VI^e Assemblée de la Société des Nations. Il y prononce à cette occasion un discours d'ouverture dans lequel il fait en sorte de conserver un ton optimiste, malgré la déception générale qui règne alors sur les bords du Léman, expliquant par des « différences de tempéraments intellectuels » l'échec du Protocole, dont l'« audace synthétique » répugnait certainement « à la prudence expérimentale des Anglo-Saxons⁴² » :

« Son caractère d'universalité, la rigueur et la logique inflexible de ses obligations étaient faits pour séduire les esprits latins qui aiment à partir de principes abstraits et à conclure du général au particulier. Le génie anglo-saxon, lui, aime à s'élever de cas particuliers et concrets à l'universel et répugne aux principes trop généraux tant qu'il ne distingue pas les faits sur lesquels ils reposent⁴³. »

Devant donc l'impossibilité de réaliser un « pacte universel et précis⁴⁴ », Painlevé, en accord avec Briand, fait adopter par le gouvernement français puis par l'Assemblée de la Société des Nations la thèse des « pactes particuliers, n'intéressant chacun qu'un petit nombre de nations, mais qui, conformes aux règles édictées par la Société des Nations s'accorderaient entre eux et finiraient par englober tous les peuples⁴⁵ ».

Ces pactes dont Locarno sera quelques semaines plus tard la parfaite illustration ne sont aucunement, pour Painlevé, en contradiction avec l'esprit du Protocole de 1924 : si ce dernier était entré en vigueur ils en auraient été les corollaires. Pour le moment, ils en seront donc

41. AN, 313 AP 8, P. PAINLEVE, « Quelques souvenirs », *La Concorde*, 7 mars 1933.

42. *Id.*

43. AN, 313 AP 7, *JORF*, 17 septembre 1925, p. 9071.

44. AN, 313 AP 8, P. PAINLEVE, « Quelques souvenirs », *art. cit.*

45. *Id.*

« par rapport à lui, dans la situation singulière de fils qui seraient nés avant que l'état civil de leur père ait été régulièrement établi⁴⁶ ».

C. Sécurité d'abord !

Il n'en reste pas moins que Painlevé, dans ses fonctions de ministre de la Guerre (1925-1929), va faire preuve du plus grand réalisme dans la délicate question du désarmement, mise à l'étude par la SDN : « croire que la France puisse désarmer parce qu'elle veut passionnément la paix, c'est une illusion stérile⁴⁷ » :

La France « servirait bien mal, et sa propre cause, et la cause de la paix générale en n'assumant pas courageusement la défense de sa propre sécurité. Une France qui serait - et qu'on saurait - incapable de résister victorieusement à une invasion, ce serait pour les forces mauvaises qui tourmentent notre vieux monde la plus dangereuse des tentations⁴⁸. »

Painlevé repousse donc à plus tard le temps « où entre les nations occidentales, vraiment civilisées, le recours aux armes apparaîtra comme aussi invraisemblable qu'il apparaît aujourd'hui entre les différents États de la grande République américaine » et fait donc le choix de « ne pas commettre d'imprudences prématurées⁴⁹ », c'est-à-dire de ne pas désarmer avant d'avoir obtenu suffisamment de garanties de sécurité. Painlevé le clame haut et fort : « il est un sacrifice que [la France] ne saurait consentir à aucun prix, c'est celui de sa sécurité⁵⁰ », s'affirmant ici encore l'héritier d'Herriot, qui en 1924, faisait bien figurer dans son célèbre triptyque, la « sécurité » avant le « désarmement ».

La sécurité de la France est en effet bien la préoccupation majeure qui obsède le ministre de la Guerre qu'il est devenu, ne voyant d'ailleurs nulle contradiction entre son « amour de la paix et [s]on souci de la défense nationale⁵¹ ». L'organisation militaire de la France qu'il contribue

46. AN, 313 AP 7, *JORF*, 17 septembre 1925, p. 9071.

47. AN, 313 AP 7, Discours de Paul Painlevé prononcé à Nantes le 17 juillet 1927 lors du congrès de l'Union nationale des mutilés et réformés de France.

48. AN, 313 AP 7, L. FARAUT, « M. Painlevé expose au 'Petit parisien' la politique militaire qui doit être pratiquée pour assurer à la France la sécurité dans la paix », 1^{er} mars 1927.

49. AN, 313 AP 7, Discours de Paul Painlevé, prononcé lors du banquet du parti républicain socialiste organisé à Paris le 4 janvier 1930.

50. AN, 313 AP 7, L. FARAUT, *art. cit.*

51. AN, 313 AP 7, Discours prononcé par Paul Painlevé lors du banquet du Parti républicain socialiste, *op. cit.*

à mettre en place se veut en effet uniquement défensive : « on ne peut soutenir [qu'elle] ne puisse servir à autre chose qu'à repousser une agression⁵² », déclare-t-il en 1930.

Les différentes lois qu'il fait voter – et qui notamment réduisent la durée du service militaire de 18 mois à un an, esquissent la ligne fortifiée du Nord-Est, la ligne « Maginot » ou encore organisent la mobilisation administrative, agricole et industrielle de la nation en temps de guerre – sont donc la manifestation d'une « inébranlable volonté de repousser toute agression » et de permettre « au pays s'il le fallait, de déployer toutes ses forces et toutes ses ressources pour la défense de son sol⁵³ ». D'où l'idée maintes fois réaffirmée par Painlevé que « l'armée française est une force au service de la paix⁵⁴ ».

Or, s'il est un endroit du monde où, aux yeux de Painlevé comme à ceux de bon nombre de ses contemporains, la question de la paix se pose avec une acuité toute particulière c'est bien le continent européen.

III. Rapprocher les Européens

A. L'Europe en danger

Painlevé ne manque, en effet, jamais une occasion durant les années vingt et le début des années trente de dénoncer les périls nombreux qui pèsent sur l'Europe, évoquant sur un mode assez dramatique les « influences mauvaises qui tourmentent notre vieux monde encore déchiré⁵⁵ », les « amères désillusions de l'après-guerre⁵⁶ », les « barrières d'égoïsme et de haine⁵⁷ » qui séparent encore les peuples européens, bref « l'atmosphère de défiance⁵⁸ » qui règne en Europe. L'Europe est donc « le théâtre d'un duel invisible et obscur, d'un duel à la

52. *Id.*

53. AN, 313 AP 7, Discours de Paul Painlevé prononcé le 14 août 1927 devant le monument aux combattants de la ville d'Ambert.

54. AN, 313 AP 7, Discours prononcé par Paul Painlevé à Thoiry, *op. cit.*

55. *Id.*

56. Discours de M. Paul Painlevé prononcé à Strasbourg, *Le Temps*, 1er juin 1925.

57. *Id.*

58. AN, 313 AP 7, *JORF*, 17 septembre 1925, p. 9072.

vie à la mort entre les forces de reconstruction et les forces de destruction⁵⁹ », ces dernières étant incarnées à ses yeux par ces pays « où des minorités ardentes, puissamment organisées, gardent l'espoir des revanches sanglantes et poursuivent leur rêve de domination » ou d'autres dans lesquels « règne la doctrine d'après laquelle tous les moyens sont bons pour ébranler l'état des choses actuel⁶⁰ ».

Cette propension de l'Europe à se déchirer n'est évidemment pas neuve : elle ne date pas de la première guerre mondiale, mais de « plus de vingt siècles » durant lesquels « invasions, dominations, hégémonies se sont succédé sur un sol trop étroit⁶¹ ». C'est donc de « tendances millénaires que l'âme européenne doit triompher⁶² ». Ce combat prend aujourd'hui le caractère d'une urgence absolue car la place de l'Europe dans le monde est menacée : Painlevé fait ainsi l'analyse lucide du déclin de l'Europe, de la remise en cause de sa suprématie mondiale depuis la guerre, cette dernière ayant précipité dans le monde asiatique et africain des évolutions lourdes de menaces pour le vieux continent, à la fois du point de vue économique, car ces peuples « ne sont plus les timides et dociles clientèles chez qui l'industrie occidentale déversait automatiquement le trop-plein de son activité ; ce sont des producteurs qui commencent à se suffire à eux-mêmes, ce sont des concurrents », mais aussi du point de vue politique, car « les principes répandus par la guerre » ont rendu davantage « pesante la tutelle du Blanc » et « la mystique bolcheviste » verse sur ces peuples « une liqueur [...] enivrante⁶³ ».

Painlevé invite donc l'Europe à prendre conscience que « sa vie est en jeu et que son sort est entre ses mains⁶⁴ ». Il est néanmoins optimiste sur les possibilités de la réconciliation européenne, prenant modèle comme beaucoup de ses contemporains sur les États-Unis

59. AN, 313 AP 7, Discours de Paul Painlevé prononcé à Thoiry, *op. cit.*

60. *Id.*

61. AN, 313 AP 8, texte dactylographié d'un article de Paul Painlevé livré à l'« *Universal Service* », 14 novembre 1931.

62. *Id.*

63. AN, 313AP 8, P. PAINLEVE, « Que sera demain ? », *Annales*, 15 janvier 1931.

64. *Id.*

d'Amérique, qui ont su surmonter leur guerre civile, qui a été pour eux ce que la guerre mondiale a été pour l'Europe. « Certes, il faut se garder des analogies simplistes et personne ne s'imagine que notre vieille Europe, avec ses traditions et ses nationalités séculaires, puisse répéter l'histoire d'un continent nouveau. Mais ce qui est vrai, c'est que les possibilités d'une paix durable ne sont pas moindres aujourd'hui sur notre continent qu'en 1867 sur le continent américain. La réaliser est une question de volonté⁶⁵ ».

B. Rapprocher les esprits européens

Tout le problème est donc de fortifier cette volonté qui doit d'abord venir des élites intellectuelles de l'Europe. Pour Painlevé, et on sent ici l'homme de science percer sous l'homme politique, les intellectuels ont une mission qui est celle de « comprendre profondément l'âme de ces autres peuples et d'être en quelque sorte leur interprète auprès du sien⁶⁶ », bref de développer la compréhension mutuelle et le rapprochement intellectuel des Européens. Ce devoir, Painlevé se l'applique d'abord à lui-même et c'est ainsi qu'il va apporter son soutien aux principales organisations œuvrant au rapprochement intellectuel des élites européennes.

Et tout d'abord, à la *Fédération internationale des Unions intellectuelles (Kulturbund)*, association internationale privée, mise en place définitivement en 1924 grâce aux efforts du prince de Rohan. Painlevé adhère dès sa création à cette organisation qui regroupe au départ neuf pays européens (Angleterre, Allemagne, Belgique, Autriche, Tchécoslovaquie, Italie, Portugal, Suisse et France) et dont le but est de permettre aux intellectuels d'Europe de mieux se comprendre, on pourrait dire de s'aimer, car comme le dit Painlevé « le rapprochement des

65. AN, 313 AP 7, *JORF*, 17 septembre 1925, p. 9072.

66. P. PAINLEVE, « La Science et le Rapprochement des peuples », *Revue de France*, décembre 1928, reproduit dans *Paroles et écrits, op. cit.*, p. 460.

intellectuels sera le rapprochement des cerveaux qui provoquera le rapprochement des cœurs⁶⁷ ».

Painlevé s'engage également dans l'aventure de la Coopération intellectuelle organisée dans le cadre de la Société des Nations. Le 11 décembre 1925, il est en effet désigné pour siéger à la Commission internationale de coopération intellectuelle (CICI) en remplacement du philosophe Henri Bergson qui, malade, a dû démissionner en août de la même année. Lors des réunions de cette CICI, organe subsidiaire de la SDN créé en 1922, et dont il sera membre jusqu'à sa mort en 1933, Painlevé retrouve certains des plus grands intellectuels de son temps : l'Allemand Albert Einstein, la Polonaise Marie Curie, le Belge Jules Destrée, le Suisse Gonzague de Reynold, le Roumain Nicolas Titulesco, l'Anglais Gilbert Murray, président de la CICI, etc. Painlevé préside également le conseil d'administration de l'Institut international de coopération intellectuel (IICI), un organisme créé à Paris en 1925, grâce aux efforts du gouvernement Herriot, et inauguré officiellement le 16 janvier 1926. À cette occasion, Painlevé proclame que le but de l'Institut est d'apporter sa collaboration à l'œuvre de « rapprochement intellectuel des peuples », « œuvre de longue haleine, qui exigera non seulement beaucoup de temps, mais beaucoup d'efforts⁶⁸ ».

Malheureusement, l'IICI, dirigé par le Français Julien Luchaire, fait rapidement l'objet de vives critiques, et en 1929 un comité d'étude est chargé de faire des propositions de réformes : celles-ci, largement inspirées par les conceptions allemandes et anglaises, menacent en fait de réduire considérablement du rôle de l'IICI, ce qui serait évidemment très préjudiciable à l'influence française.

Painlevé pousse alors le gouvernement français à une réaction énergique et, ce faisant, va contribuer à sauver l'Institut dans sa forme première. Dès le 13 mai 1930, il demande instamment au ministre des Affaires étrangères, Aristide Briand « de ne pas accepter, avant

67. AP, 313 AP 7, « La Fédération internationale des unions intellectuelles », *Ère Nouvelle*, 7 Novembre 1924.

68. P. PAINLEVE, « La Science... », *op. cit.*, p. 445.

une étude minutieuse », les conclusions du comité d'étude dont il discerne assez clairement les menaces pour IICI, qui se trouverait ainsi réduit « au rôle humiliant et sans portée d'une sorte d'hôtel des Sociétés savantes internationales⁶⁹ ».

À la demande de Briand, Painlevé envoie au Quai d'Orsay deux rapports sur les propositions du comité d'étude dans lesquels il exhorte les autorités françaises à réagir :

« Je crois qu'il serait opportun et urgent de signaler à nos représentants à la SDN certaines conséquences fâcheuses de la réforme proposée (...) qui semblent leur avoir échappé. Je crois également qu'il conviendrait d'avertir les nations amies l'importance que la France attache à la question ; car la plupart sont convaincues, d'après les apparences, que nous nous en désintéressons totalement⁷⁰. »

Lors de la session de la CICI qui se tient du 23 au 29 juillet 1930, appuyé par les autorités françaises, Painlevé parvient à faire repousser toutes les propositions du comité d'étude défavorables à l'IICI, menaçant au besoin les autres représentants d'une crise ouverte entre la France et la SDN. Finalement, et en grande partie grâce à Painlevé, la réorganisation de la Coopération intellectuelle se fera dans le sens des intérêts français.

C. Fédérer les Européens

Le rapprochement intellectuel ne saurait suffire à régler les problèmes de l'Europe qui, pour beaucoup, présentent le caractère d'une urgence assez pressante. Painlevé envisage donc assez rapidement l'idée d'une action qui permettrait de renforcer les liens politiques et économiques entre Européens. Début 1924, et c'est la première trace que nous avons retrouvée à ce sujet, il souhaite pour l'Europe « quelque chose de stable aboutissant à une Fédération de toute l'Europe y compris la Russie⁷¹ ». Cette idée de réintégration de la Russie en Europe intervient, elle, encore plus tôt, dès 1921, date à laquelle il affirme que « l'Europe ne peut

69. J.-J. RENOLIET, *L'Unesco oubliée : la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 110.

70. *Ibid.*, p. 111-112.

71. AN, 317 AP 7, « Enquête sur la paix européenne », texte dactylographié d'une interview de Paul Painlevé **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** datant vraisemblablement de début 1924.

sortir du trouble où elle se débat que si elle retrouve un équilibre économique stable et cet équilibre est impossible, tant que la Russie en est exclue⁷² ».

Concrètement, parmi le foisonnement des initiatives privées dans les années vingt visant à rapprocher les peuples européens, Painlevé est mêlé de près à la création de la *Fédération pour l'entente européenne*. Tout commence en 1924 lorsque, président de l'Assemblée nationale, il est approché par Alfred Nossig, un polonais vivant à Berlin et dont le projet est de constituer une « Union pour la paix européenne » (*Europäisches Friedensbund*), qui associerait l'Allemagne, la France, l'Angleterre, et la Pologne. Dans ce but, Nossig a fondé la section allemande d'un *Comité pour les intérêts communs des peuples de l'Europe* et cherche à obtenir la création d'un comité équivalent en France. Il prend alors contact avec Painlevé qui semble hésiter sur l'attitude à adopter⁷³, bien que certains, tel le germaniste Henri Lichtenberger, lui fassent valoir l'intérêt pour la France de ne pas écarter cette initiative venue d'outre-Rhin, et derrière laquelle se cachent en fait la *Wilhelmstrasse* et le Parti démocrate allemand.

Painlevé finit donc par accepter de constituer et de présider une section française du *Comité pour les intérêts communs des peuples de l'Europe*, qui est fondée à Paris le 6 janvier 1925. Parmi les personnalités françaises qui adhèrent à cette nouvelle organisation, on trouve des hommes venus de différents horizons, comme Henri Lichtenberger déjà évoqué et qui en devient le secrétaire général, mais aussi Alphonse Aulard, André Honnorat, Louis Loucheur ou André François-Poncet.

Alors que les sections polonaise et britannique tardent à se constituer, Nossig souhaite lancer un appel européen qui aboutirait à la création d'une *Fédération pour l'Entente et la coopération européenne*, composée des différentes sections nationales, et dont les buts

72. AN, 313 AP 6, Discours de Paul Painlevé au banquet du Roucas Blanc, *op. cit.*

73. « Je viens d'apprendre par M. Appell que vous éprouvez certaines hésitations concernant votre concours pour la constitution du comité du rapprochement européen », AN, 313 AP 223, Lettre d'Alfred Nossig à Paul Painlevé datée du 22 décembre 1924.

seraient relativement modestes : compléter « l'œuvre d'entente des gouvernements » et préparer les « futures démarches officielles en agissant sur les nations elles-mêmes par : la détente européenne ; le désarmement moral ; l'éveil de la conscience de la solidarité des peuples de l'Europe ; la création d'une atmosphère européenne ; l'établissement de la confiance mutuelle⁷⁴ ».

Une première réunion internationale se déroule néanmoins à Londres, le 1^{er} juillet 1926, et un nouveau meeting est organisé à Paris, le 12 juillet, sous la présidence de Paul Painlevé. Un comité d'initiative se forme alors et prend la décision de convoquer, à Genève, pour le 2 septembre, une « Conférence pour l'Entente européenne », présidée par son ami Émile Borel. Cette conférence qui réunit un certain nombre d'hommes d'État et de parlementaires européens décide à l'unanimité la constitution de la *Fédération pour l'Entente européenne* qui ne s'organise définitivement qu'en 1928 grâce à l'action d'Émile Borel qui constitue d'abord un comité français de coopération européenne en 1927, puis un comité fédéral en 1928.

Par la suite, Painlevé semble jouer un rôle assez discret dans les efforts déployés en faveur de réalisation d'une Fédération européenne : à l'époque où le projet Briand est débattu sur la place publique, nous n'avons guère trouvé de prises de position de Painlevé. C'est la crise économique des années trente qui le pousse à nouveau à s'affirmer le partisan d'une Europe solidaire et organisée. Effrayé par cette « période d'angoisses et de misères », marquée par un « déséquilibre financier qui [...] aigrir les esprits et exalte les antagonismes » par la « folie de tarifs douaniers » qui se développe aux limites de chaque État, et par la défiance qui règne entre les pays européens⁷⁵, Painlevé cherche à « répandre la conviction qu'aucun peuple n'a intérêt à la ruine d'un autre peuple » et appelle l'Europe à imposer un effort suffisant de discipline », condition du « salut de sa civilisation⁷⁶ » ?

74. AN, 313 AP 223, annexe de la lettre d'Alfred Nossig adressée à Paul Appell et datée du 12 mai 1926.

75. AN, 313 AP 14, Discours prononcé par Paul Painlevé au Blanc (Indre), le 7 février 1932.

76. AN, 313 AP 8, P. PAINLEVE, « Que sera demain ? », *art. cit.*

Les paroles de Painlevé ne seront, hélas, guère entendues et lorsqu'il quitte ce monde, en octobre 1933, les cieux de l'Europe se seront davantage encore assombris.

Au total, s'il n'y a pas à proprement parler d'engagement pacifiste chez Paul Painlevé, il y a bien une action constante et multiple menée au service de la paix à la fois par l'homme de science et l'homme d'État. Painlevé est finalement assez représentatif de ces hommes de centre gauche pénétrés de l'esprit de Genève, de cet idéal d'une paix internationale organisée selon les principes du Droit. Un « esprit de Genève » qui se confond alors le plus souvent avec l'idéal européen, et dont Paul Painlevé se révèle une parfaite illustration.

© Jean-Michel Guieu – 2003